DEPARTEMENT	
VOSGES	
CANTON	
LE VAL-d'AJOL	
COMMUNE	
LE VAL-d'AJOL	
	VOSGES CANTON LE VAL-d'AJOL COMMUNE

## ARRÊTE n° 50 / 2022

## **OBJET**:

REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE CIRCULATION A L'OCCASION DE TRAVAUX

## Le Maire du Val-d'Ajol,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-4.
- Vu le Code de la Route.
- Considérant les travaux d'enfouissement de réseau HTA route de la chaume (VC8), VC114, CR95 et CR35,

## ARRETE:

<u>ARTICLE 1°</u> - Du lundi 28 novembre 2022 jusqu'à la fin des travaux (durée estimée à 4 mois), la circulation de tous véhicules sera neutralisée en fonction des besoins et de l'avancée des travaux, du lundi au vendredi de 7h00 à 17h30 :

- PHASE 1-1 : sur la route de la Chaume (VC8), de l'intersection avec la VC114 à l'intersection avec le CR95.
- PHASE 1-2 : sur le CR95, sur 200m depuis l'intersection avec la route de la Chaume (VC8).
- PHASE 2 : sur la VC114, de l'intersection avec la route de la Chaume (VC8) à l'intersection avec le CR35 puis sur 200m environ sur le CR35.
- PHASE 3 : sur la route de la Chaume (VC8) de l'intersection avec la VC21 à l'intersection avec la VC112.

Une déviation sera mise en place par la RD20 puis par la VC9 (Outremont) jusqu'au carrefour des Etangs d'Avaux, et inversement. Le stationnement sera interdit au droit du chantier. L'accès des riverains et des véhicules de secours sera maintenu.

<u>ARTICLE 2°</u> - La signalisation nécessaire aux prescriptions du présent arrêté sera mise en place, entretenue et surveillée par l'entreprise BOIRON SAS en charge des travaux.

<u>ARTICLE 3°</u> - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie du Val-d'Ajol et Monsieur le Gardien de Police Municipale seront chargés de l'application des dispositions édictées par le présent arrêté.

ARTICLE 4° - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- . Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie du Val d'Ajol,
- . Monsieur le Gardien Principal de Police Municipale,
- . Monsieur le Chef des Services Techniques Municipaux,
- . Monsieur le Chef de Centre de Secours des Pompiers du Val d'Ajol,
- . Service départemental d'incendie et de secours des Vosges,
- . Conseil Départemental des Vosges Centre d'exploitation de REMIREMONT,

. SICOVAD

LE VAL-D'AJOL, le 18 / 11 / 2022

Le Maire,

Anne GIRARDIN